



**ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**DES EXERCICES CLOS LES**  
**30 SEPTEMBRE 2021 ET 2020**

**ÉNERGIR, S.E.C.**

**ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**

**DES EXERCICES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2021 ET 2020**

**RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS..... 1**

**ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**

**ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU..... 4**

**ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES..... 5**

**BILANS NON CONSOLIDÉS..... 6**

**ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE..... 7**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS..... 8**



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
Tour KPMG, Bureau 1500  
600, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 0A3  
Canada

Téléphone (514) 840-2100  
Télécopieur (514) 840-2187  
Internet [www.kpmg.ca](http://www.kpmg.ca)

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration d'Énergir, s.e.c.

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés d'Énergir, s.e.c. (l'« entité »), qui comprennent :

- le bilan non consolidé au 30 septembre 2021;
- l'état non consolidé des résultats et du résultat étendu pour l'exercice clos à cette date;
- l'état non consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état non consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'entité au 30 septembre 2021, ainsi que des résultats non consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Observations - Base d'établissement**

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit la base d'établissement utilisée dans ces états financiers et l'usage prévu pour les états financiers.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Autre point - États financiers consolidés***

L'entité a préparé un jeu d'états financiers consolidés au 30 septembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date conformément au référentiel d'information financière pertinent, sur lequel nous avons délivré aux associés de l'entité un rapport des auditeurs daté du 24 novembre 2021.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction d'Énergir inc., en sa qualité de commandité d'Énergir, s.e.c., est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit; et
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.*

Montréal, Canada

Le 8 décembre 2021

**ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>REVENUS (note 4)</b>	<b>1 327 227</b>	1 330 553
<b>COÛTS DIRECTS</b>	<b>725 653</b>	765 535
<b>MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE</b>	<b>601 574</b>	565 018
<b>FRAIS (AUTRES PRODUITS)</b>		
Exploitation et entretien	295 517	274 371
Amortissement (notes 5, 8 et 9)	144 171	140 477
Intérêts sur la dette à long terme	87 867	91 335
Frais financiers et autres, montant net	<b>(3 556)</b>	<b>(23 551)</b>
	<b>523 999</b>	482 632
<b>BÉNÉFICE AVANT L'ÉLÉMENT SUIVANT</b>	<b>77 575</b>	82 386
Quotes-parts des résultats des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	<b>100 601</b>	133 005
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>178 176</b>	215 391

**ÉTATS NON CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>178 176</b>	215 391
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU</b>		
Variation des écarts de conversion des établissements étrangers	<b>(87 744)</b>	10 700
Variation des écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	<b>45 632</b>	(4 460)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie	<b>1 067</b>	1 063
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation, après impôts sur les bénéfices	<b>17 087</b>	(9 976)
	<b>(23 958)</b>	<b>(2 673)</b>
<b>RÉSULTAT ÉTENDU</b>	<b>154 218</b>	212 718

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

	Capital	Surplus d'apport (note 20)	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 15)	Total des capitaux propres
Solde au 30 septembre 2020	<b>1 851 759</b>	—	<b>87 357</b>	<b>59 723</b>	<b>1 998 839</b>
Bénéfice net	—	—	<b>178 176</b>	—	<b>178 176</b>
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	<b>(23 958)</b>	<b>(23 958)</b>
Transactions entre entités sous contrôle commun (note 20)	—	<b>10 903</b>	<b>9 230</b>	—	<b>20 133</b>
Apports de capital (note 14)	<b>450 000</b>	—	—	—	<b>450 000</b>
Distributions	—	—	<b>(543 472)</b>	—	<b>(543 472)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2021</b>	<b>2 301 759</b>	<b>10 903</b>	<b>(268 709)</b>	<b>35 765</b>	<b>2 079 718</b>
Solde au 30 septembre 2019	1 851 825	—	78 114	62 396	1 992 335
Bénéfice net	—	—	215 391	—	215 391
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	(2 673)	(2 673)
Rachat de capital	(66)	—	—	—	(66)
Distributions	—	—	(206 148)	—	(206 148)
<b>Solde au 30 septembre 2020</b>	<b>1 851 759</b>	<b>—</b>	<b>87 357</b>	<b>59 723</b>	<b>1 998 839</b>

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

	2021	2020 <sup>1)</sup>
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie	17 437	12 220
Clients et autres débiteurs (note 6)	105 425	253 729
Actifs réglementaires (note 5)	127 390	105 643
Stocks (note 7)	86 538	51 490
Frais payés d'avance	12 336	11 123
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>349 126</b>	<b>434 205</b>
<b>Actif à long terme</b>		
Trésorerie soumise à des restrictions	66 086	56 296
Immobilisations corporelles (note 8)	2 416 773	2 344 360
Actifs incorporels (notes 3 et 9)	638 582	414 416
Actifs réglementaires (note 5)	363 247	482 775
Placements et autres (note 10)	2 036 031	2 274 430
Autres éléments d'actif à long terme (note 4)	91 601	92 290
<b>Total de l'actif à long terme</b>	<b>5 612 320</b>	<b>5 664 567</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5 961 446</b>	<b>6 098 772</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Découvert bancaire	7 730	10 218
Fournisseurs et charges à payer	197 409	189 591
Passifs réglementaires (note 5)	41 264	139 540
Obligations liées aux droits d'émission de gaz à effet de serre (note 3)	337 384	304 139
Distributions à payer	51 555	51 536
Instruments financiers dérivés (note 21)	—	252
Échéances courantes de la dette à long terme (note 12)	164 970	150 000
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>800 312</b>	<b>845 276</b>
<b>Passif à long terme</b>		
Dette à long terme (note 12)	2 239 356	2 377 395
Passifs réglementaires (note 5)	386 464	361 659
Autres éléments du passif à long terme (note 13)	455 596	515 603
<b>Total du passif à long terme</b>	<b>3 081 416</b>	<b>3 254 657</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 881 728</b>	<b>4 099 933</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (note 14)	2 301 759	1 851 759
Surplus d'apport (note 20)	10 903	—
Bénéfices non répartis	(268 709)	87 357
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 15)	35 765	59 723
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 079 718</b>	<b>1 998 839</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 961 446</b>	<b>6 098 772</b>

<sup>1)</sup> Les données au 30 septembre 2020 ont été modifiées en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice en cours (note 3).

Engagements et garanties (note 23)

Éventualités (note 24)

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration d'Énergir inc. en sa qualité de commandité,

Eric Lachance (9 Dec 2021 13:12 EST)

**ÉRIC LACHANCE, CFA**  
Administrateur

Renaud Faucher (8 Dec 2021 17:26 EST)

**RENAUD FAUCHER**  
Administrateur



	2021	2020 <sup>1)</sup>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net	178 176	215 391
Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie d'exploitation :		
Distributions reçues des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	71 265	9 647
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	126 206	133 387
Amortissement des actifs et passifs réglementaires, des actifs incorporels, des frais liés au financement et autres (notes 5, 9 et 12)	36 045	25 379
Utilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre	126 175	106 637
Quotes-parts des résultats des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(100 601)	(133 005)
Variation des actifs et passifs réglementaires liés au coût de l'énergie	(50 576)	58 218
Variation des autres actifs et passifs réglementaires	(145 674)	(121 073)
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation (note 16)	(9 044)	5 432
Autres	21 299	(6 285)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>253 271</b>	<b>293 728</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 8)	(162 622)	(208 935)
Acquisitions de participations comptabilisées à la valeur de consolidation et autres placements (note 10)	(13 000)	(484)
Variation des avances à des filiales	340 923	(36 263)
Acquisitions d'actifs incorporels (note 9)	(239 842)	(47 895)
Autres	9 869	29 246
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(64 672)</b>	<b>(264 331)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation du découvert bancaire	(2 488)	4 389
Variation des crédits à terme	73 191	(1 318)
Émissions d'autres dettes à long terme, nettes des frais d'émission	(788)	298 330
Remboursements d'autres dettes à long terme (note 12)	(150 054)	(100 000)
Apports de capital (note 14)	450 000	—
Rachat de capital	—	(195)
Distributions	(543 453)	(206 148)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(173 592)</b>	<b>(4 942)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DE LA TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS</b>	<b>15 007</b>	<b>24 455</b>
<b>TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS, AU DÉBUT</b>	<b>68 516</b>	<b>44 061</b>
<b>TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS, À LA FIN <sup>2)</sup></b>	<b>83 523</b>	<b>68 516</b>

<sup>1)</sup> Les données au 30 septembre 2020 ont été modifiées en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice en cours (note 3).

<sup>2)</sup> Le solde de la trésorerie et de la trésorerie soumise à des restrictions se composait de 17 437 \$ de trésorerie et de 66 086 \$ de trésorerie soumise à des restrictions au 30 septembre 2021 comparativement à 12 220 \$ et 56 296 \$, respectivement, au 30 septembre 2020.

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 16)

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

## 1. NATURE DES ACTIVITÉS

Énergir, s.e.c. œuvre dans différents domaines d'activités reliées au secteur énergétique. Notamment, la distribution d'énergie représente une des activités principales d'Énergir, s.e.c. et englobe les activités de distribution de gaz naturel au Québec (« DaQ ») ainsi que les activités de distribution d'électricité et de gaz naturel au Vermont aux États-Unis, par l'intermédiaire respectivement de ses filiales détenues indirectement et en propriété exclusive, Green Mountain Power Corporation et Vermont Gas Systems, Inc. Énergir, s.e.c. est également investie dans des activités non réglementées de développement et d'exploitation de projets énergétiques, tels que la production d'énergie éolienne et l'utilisation du gaz naturel liquéfié et comprimé comme carburant ou produit énergétique. Le contexte réglementaire d'Énergir, s.e.c., ainsi que l'impact de ce contexte sur les états financiers non consolidés, sont décrits à la note 5.

### Pandémie de COVID-19

La pandémie mondiale du coronavirus (la « COVID-19 ») continue d'évoluer et, ainsi, un climat d'incertitude subsiste toujours et continue à entraîner des impacts à l'échelle mondiale sur les entreprises, les marchés financiers, les politiques publiques ainsi que sur les citoyens. Bien que les gouvernements du Canada et d'ailleurs dans le monde aient mis en place des mesures d'atténuation et d'urgence, certaines restrictions et mesures sanitaires demeurent en vigueur. L'arrivée de vagues successives de contagion de la COVID-19 et de ses nouveaux variants pourrait continuer à mener à l'imposition de nouvelles restrictions, engendrer une réduction de l'activité économique et contraindre les gouvernements à constamment réviser les mesures nécessaires pour freiner le plus possible leur propagation. La propagation de la COVID-19 pourrait perdurer et ainsi perturber directement ou indirectement les opérations d'Énergir, s.e.c.

Énergir, s.e.c. suit en continu l'évolution de la situation et contribue à l'effort collectif contre la propagation de la COVID-19. La COVID-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers non consolidés d'Énergir, s.e.c. pour l'exercice clos le 30 septembre 2021.

## 2. MÉTHODES COMPTABLES

### PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Les états financiers non consolidés d'Énergir, s.e.c. sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») des États-Unis, à l'exception du fait qu'ils sont non consolidés et que les participations dans les filiales sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Énergir, s.e.c. produit également des états financiers consolidés.

Énergir, s.e.c. a choisi d'utiliser les PCGR des États-Unis afin d'adopter la stratégie préconisée par l'un de ses associés, Énergir inc., qui a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») pour l'application obligatoire d'une norme propre aux actifs et passifs réglementaires (« APR »).

En janvier 2021, l'IASB a publié un exposé-sondage sur la nouvelle norme liée aux APR qui serait applicable à toute entité assujettie à des activités à tarifs réglementés. Énergir, s.e.c. examine présentement l'incidence de cet exposé-sondage, pour lequel des commentaires ont été soumis le 30 juillet 2021.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers non consolidés, la direction d'Énergir, s.e.c., doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan non consolidé, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers non consolidés et sur les montants des composantes de l'état non consolidé des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers non consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent les hypothèses actuarielles et économiques utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite pour les employés (avantages sociaux futurs), l'amortissement, les évaluations des actifs à long terme, l'estimation de volumes livrés et non facturés aux fins de la constatation des revenus, les effets des décisions et autres démarches réglementaires sur les actifs et passifs réglementaires, les immobilisations corporelles, les actifs incorporels, le coût éventuel du retrait des immobilisations corporelles, la juste valeur des instruments financiers dérivés et l'évaluation des provisions telles que les éventualités légales.

## RÉGLEMENTATION

Énergir, s.e.c. exerce des activités qui sont soumises à un organisme de réglementation, soit la Régie de l'énergie (« Régie »).

Dans l'exercice de son pouvoir, la Régie rend des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines méthodes comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées par les entreprises non réglementées.

Les APR découlent du processus d'établissement des tarifs des entreprises ayant des activités à tarifs réglementés. Les actifs réglementaires représentent des coûts engagés que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient recouvrer auprès de leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'entremise du processus d'établissement des tarifs. Les passifs réglementaires représentent des sommes que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient remettre à leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs. Les montants admissibles aux reports dépendent des décisions des différents organismes de réglementation des tarifs et des normes comptables applicables aux activités à tarifs réglementés.

Conformément à la réglementation en vigueur, les APR sont recouverts ou remboursés par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs sur diverses périodes, en fonction de leur nature. Les APR font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Si Énergir, s.e.c. jugeait qu'il n'était plus probable que certains montants puissent être recouverts ou aient à être remboursés dans les tarifs futurs, à la suite d'interventions de la Régie, la valeur comptable des actifs ou passifs réglementaires sous-jacents serait ajustée en conséquence.

## TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS

La trésorerie soumise à des restrictions est composée d'encaisse et représente des dépôts de garanties reçus de clients ou des sommes dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre de financement d'activités de développement. La trésorerie soumise à des restrictions est présentée dans l'actif à court terme ou dans l'actif à long terme selon l'échéance des passifs auxquels elle est associée.

## CLIENTS

Les comptes clients sont comptabilisés au montant facturé ajusté, au besoin, pour tenir compte d'une provision pour créances douteuses.

## STOCKS

Les stocks sont principalement composés de gaz naturel et incluent également des stocks de fournitures et de matériaux. Ceux-ci sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Énergir, s.e.c. n'est pas autorisée à faire de profit sur la vente de gaz naturel. Ainsi, l'écart entre les tarifs de fourniture approuvés par les organismes de réglementation, selon le cas, et le coût réel d'approvisionnement du gaz naturel est comptabilisé à titre d'ajustement des coûts directs et, en contrepartie, un APR est créé conformément au mécanisme réglementaire. Ceci permet de minimiser les risques liés aux fluctuations des prix du gaz naturel.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont composées principalement d'actifs utilisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés et sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts reliés aux travaux en cours sont capitalisés au coût. Les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles auquel elles se rapportent. Le coût des projets comprend les coûts directs et les frais généraux. Énergir, s.e.c. capitalise les intérêts engagés pendant la construction des projets. Les intérêts capitalisés sont calculés en fonction de son coût moyen pondéré du capital qui inclut une composante intérêt et une composante rendement liée aux capitaux propres, tel que reconnu par la Régie. La composante intérêt est comptabilisée à titre de réduction à la rubrique Intérêts sur la dette à long terme alors que la composante liée aux capitaux propres est comptabilisée à titre de revenus dans les Frais financiers et autres. Le rendement capitalisé sur des projets sera récupéré dans les tarifs futurs lors de l'amortissement des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle estimative des actifs existants. Les taux d'amortissement utilisés pour les actifs des activités à tarifs réglementés sont révisés et approuvés périodiquement par la Régie et, dans certains cas, ils tiennent compte de l'estimation du coût éventuel de retrait. Ces coûts éventuels de retrait, qui ne sont pas liés à des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, sont comptabilisés en augmentation des passifs réglementaires tandis que les coûts réels de retrait sont plutôt comptabilisés en diminution de ceux-ci. L'incidence de cette pratique est présentée à la note 5.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon les périodes d'amortissement suivantes :

Distribution	16 à 70 ans
Transport	35 à 70 ans
Entreposage	15 à 45 ans
Installations générales	2 à 44 ans

### **OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

La juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service des immobilisations corporelles est constatée, lorsqu'une obligation juridique existe, à titre de passif dans la période au cours de laquelle elle est engagée, pourvu qu'une estimation raisonnable de la juste valeur puisse être établie. L'obligation est initialement évaluée à sa juste valeur en utilisant l'approche de la valeur actualisée des coûts prévus et est subséquemment ajustée pour refléter tout changement découlant du passage du temps et tout changement relatif à la date de paiement prévue ou au montant de l'estimation initiale.

Pour les activités à tarifs réglementés d'Énergir, s.e.c., il n'est cependant pas possible de déterminer le moment où elles devraient engager des coûts pour respecter ces obligations. Par conséquent, il n'est pas possible d'établir une estimation raisonnable de la juste valeur du passif connexe et aucun passif n'a été comptabilisé.

### **PLACEMENTS**

Énergir, s.e.c. comptabilise ses participations dans des filiales selon la méthode de la valeur de consolidation. La méthode de la valeur de consolidation est une méthode de comptabilisation selon laquelle le placement est comptabilisé initialement au coût et la valeur comptable est ensuite ajustée en enregistrant la quote-part des résultats et la quote-part des opérations affectant les capitaux propres de la filiale. Énergir, s.e.c. a utilisé l'approche des distributions par nature pour la présentation à l'état non consolidé des flux de trésorerie des distributions reçues de ses participations comptabilisées à la valeur de consolidation. Selon cette approche, les distributions qui sont générées par les activités d'exploitation sont présentées dans les activités d'exploitation alors que les distributions qui représentent un remboursement de capital sont présentées dans les activités d'investissement. Dans le cas où le solde d'une participation dans une filiale est créditeur, le placement est présenté dans les autres éléments du passif à long terme.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle de ses participations dans des filiales et, lorsqu'elles subissent une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

### **PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT QUÉBEC DANS GAZ MÉTRO GNL**

Énergir, s.e.c. détient une participation de 58 % dans Gaz Métro GNL S.E.C. (« Gaz Métro GNL ») et le solde de 42 % est détenu par Investissement Québec. L'entente de participation comprend une option d'achat pour Énergir, s.e.c. des parts détenues par Investissement Québec, pouvant être exercée à partir de la 8<sup>e</sup> année suivant la mise en service du projet, soit en avril 2025, à un montant qui confère à Investissement Québec un taux de rendement interne de 10 % du capital investi. Investissement Québec détient pour sa part une option de vente de ses parts pouvant être exercée à partir de la 15<sup>e</sup> année suivant la mise en service du projet, soit en avril 2032, à un montant correspondant à 90 % de leur juste valeur marchande, et ce, dans la mesure où Énergir, s.e.c. décidait de ne pas se prévaloir de son option d'achat, laquelle a préséance en tout temps.

Le montant auquel les unités seraient rachetées si l'option de vente d'Investissement Québec était disponible au 30 septembre 2021 est de 47 359 \$ (46 009 \$ au 30 septembre 2020).

## **ACTIFS INCORPORELS**

Les actifs incorporels sont constitués principalement de droits d'émission de gaz à effet de serre (« GES »), de frais reliés au développement informatique et des relations clients.

Les droits d'émission de GES sont achetés dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du gouvernement du Québec. Les droits d'émission de GES sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. Une obligation liée aux droits d'émission de GES ainsi que la dépense afférente sont comptabilisées au rythme des émissions de GES, à la rubrique Coûts directs. L'obligation est comptabilisée à court terme à la rubrique Obligations liées aux droits d'émission de GES ou à long terme à la rubrique Autres éléments du passif à long terme. Les actifs incorporels et les obligations liées aux droits d'émission de GES sont décomptabilisés lors de la remise des droits à la fin d'une période de conformité. Dans le cas où les émissions de GES réalisées dépassaient les droits détenus, un passif représentant les droits manquants serait comptabilisé et évalué au prix en vigueur des droits d'émissions de GES en date des bilans non consolidés.

Les frais reliés au développement informatique comprennent notamment les coûts engagés au stade du développement de systèmes informatiques, soit ceux relatifs à la main-d'œuvre directe, aux frais généraux et aux logiciels achetés à l'externe, ainsi que les coûts des licences et des logiciels acquis destinés à l'usage interne. Les dépenses de maintenance et de formation sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées à la rubrique Exploitation et entretien. Les frais reliés au développement informatique sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de vie utile estimatives de 1 à 10 ans.

## **DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME**

Les actifs à long terme pouvant être soumis à un test de dépréciation comprennent les immobilisations corporelles, les actifs réglementaires et les actifs incorporels à durée de vie utile limitée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel des flux de trésorerie indépendants sont générés. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la somme des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à l'utilisation et à la cession éventuelle du groupe d'actifs à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe d'actifs excède les flux de trésorerie nets futurs non actualisés, le montant de la dépréciation, soit l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur du groupe d'actifs, est constaté à l'état non consolidé des résultats. La juste valeur est établie selon des techniques d'évaluation, tel le prix en vigueur sur le marché, si disponible, ou est basée sur le total des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle du groupe d'actifs.

De plus, si Énergir, s.e.c. jugeait qu'il n'était plus probable que certains coûts d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels liés aux activités à tarifs réglementés puissent être recouverts ou remboursés par de futurs ajustements tarifaires à la suite des interventions de la Régie, la valeur comptable de ces actifs serait ajustée en conséquence.

## **CONVERSION DES DEVISES**

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont constatés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice en cours.

L'investissement net dans des établissements étrangers dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date du bilan. La quote-part des résultats est convertie au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et les pertes de change latents résultant de la conversion sont présentés dans les Autres éléments du résultat étendu.

## **CONSTATATION DES REVENUS**

Les revenus tirés d'activités à tarifs réglementés proviennent des activités de distribution de gaz naturel au Québec. La plupart des contrats d'Énergir, s.e.c. ne comportent qu'une seule obligation de prestation, à savoir la livraison d'énergie. Plus précisément, les revenus relatifs à la distribution d'énergie sont constatés à mesure que

l'énergie est livrée et selon le montant qu'Énergir, s.e.c. est en droit de facturer aux clients, conformément aux ententes de prix sous-jacentes approuvées par les différents organismes de réglementation.

Les sommes versées aux clients en lien avec les programmes commerciaux sont comptabilisées à la rubrique Autres éléments d'actif à long terme au bilan non consolidé et sont ensuite amorties aux Revenus à l'état non consolidé des résultats de façon linéaire sur une période de 10 ans, soit la durée moyenne des programmes commerciaux relatifs à l'énergie. Si le client possède une source alternative d'énergie, ces sommes sont amorties sur une période de 5 ans, soit selon la durée du contrat.

Les contributions reçues des clients sont comptabilisées en réduction du coût des immobilisations corporelles auxquelles elles se rattachent.

### **AIDE GOUVERNEMENTALE**

L'aide gouvernementale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit réalisée et elle est comptabilisée selon la méthode de la réduction des coûts. Selon cette méthode, l'aide gouvernementale est portée en diminution de la dépense ou de l'actif auquel elle se rapporte.

### **IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

Énergir, s.e.c. ne présente pas de dépense d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois fiscales en vigueur, les bénéfices sont imposables auprès des associés.

### **AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

Des régimes de retraite à prestations déterminées (« RPD ») ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite (« ACR »), comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie, sont offerts à la presque totalité des salariés.

#### **Régimes de RPD et régimes d'ACR**

L'obligation au titre des prestations projetées et le coût des régimes de RPD et des régimes d'ACR sont établis au moyen de calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles (« méthode actuarielle »). Ces calculs actuariels sont basés sur des hypothèses fondées sur les meilleures estimations faites par la direction portant notamment sur (i) le taux d'actualisation, (ii) le rendement prévu des actifs des régimes, (iii) l'évolution future des niveaux de salaires et des coûts des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie et (iv) l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes de RPD et des régimes d'ACR sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée à l'aide des valeurs de marché à la date de mesure. La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes servant à la détermination du coût au titre des prestations projetées.

Les gains et les pertes actuariels nets excédant de 10 % le montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées et la juste valeur de l'actif des régimes au début de la période sont amortis sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés couverts, qui varie entre 11 et 15 ans, selon le régime. Cet amortissement est inclus dans le coût net au titre des prestations projetées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés à la date des modifications. Cet amortissement est inclus dans le coût net au titre des prestations projetées.

Les soldes non amortis liés aux gains et pertes actuariels nets et aux coûts des services passés des régimes de RPD et des régimes d'ACR sont comptabilisés à titre d'actifs ou passifs réglementaires. Les soldes non amortis sont ensuite amortis à l'état non consolidé des résultats selon les méthodes divulguées précédemment.

Pour l'estimation du coût des services rendus et des intérêts débiteurs des régimes de RPD et d'ACR, Énergir, s.e.c. utilise des taux d'actualisation différents sur la courbe de rendement pour les services courants et pour les services passés afin de considérer les différences temporelles du versement des prestations et, ainsi, raffiner l'établissement de la dépense.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS**

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan non consolidé lorsqu'Énergir, s.e.c. devient partie prenante aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans leur évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation.
- Niveau 2 - les évaluations établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1.
- Niveau 3 - les évaluations basées sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

## **RELATIONS DE COUVERTURE**

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire ou éliminer les risques inhérents à certaines opérations et à certains soldes identifiables qui surviennent dans le cours normal des activités. Les risques inhérents que présentent ces opérations et soldes identifiables découlent des variations des prix du gaz naturel, des taux d'intérêt et des taux de change. L'utilisation d'instruments financiers dérivés vise donc à s'assurer que les variations des flux de trésorerie découlant de ces opérations et soldes soient contrebalancées par les variations des flux de trésorerie des instruments financiers dérivés. Aucun instrument financier dérivé n'est détenu ni n'a été émis à des fins spéculatives.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan non consolidé à l'exception de ceux conclus et maintenus en vue de la réception ou de la livraison d'un élément non financier conformément aux besoins prévus d'Énergir, s.e.c. en matière d'achats et de ventes et qui ainsi répondent aux critères d'exemption relatifs aux achats normaux et aux ventes normales. Dans le cadre des activités à tarifs réglementés, des contrats d'approvisionnement à long terme pour l'achat d'énergie sont conclus afin de réduire le risque de volatilité des coûts d'approvisionnement. Ces contrats répondent habituellement à la définition d'un dérivé. Toutefois, certains de ces contrats d'approvisionnement respectent les critères d'exemption relatifs aux achats normaux et aux ventes normales et, par conséquent, ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan non consolidé. Ainsi, les coûts d'achats d'énergie des contrats respectant les critères d'exemption sont comptabilisés dans l'état non consolidé des résultats au cours de la période durant laquelle l'énergie est consommée par opposition à la comptabilisation au bilan non consolidé de la variation de la juste valeur des autres contrats où les critères d'exemption ne sont pas atteints.

Énergir, s.e.c. évalue chacun de ses contrats afin de conclure si ceux-ci répondent aux critères d'exemption relatifs aux achats normaux et aux ventes normales. Ces contrats sont revus régulièrement afin de s'assurer que les critères d'exemption sont toujours respectés.

Les gains et les pertes générés par les instruments financiers dérivés autres que ceux liés aux activités à tarifs réglementés ou ceux désignés comme instruments de couverture sont comptabilisés dans les résultats, dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

### **Activités à tarifs réglementés**

Les instruments financiers dérivés relatifs aux activités à tarifs réglementés ne sont pas désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture. Les gains et pertes latents découlant des variations de juste valeur de ces instruments financiers sont constatés à titre d'ajustement des APR, tel qu'approuvé par la Régie, puisqu'ils seront remboursés ou récupérés à même les tarifs futurs.

### **Relations de couverture admissibles à la comptabilité de couverture**

La comptabilité de couverture est appliquée pour les transactions qui y sont admissibles, ce qui comprend les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'investissement net dans les établissements étrangers.

Toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts sont documentées formellement, de même que les objectifs et la stratégie de gestion de risque motivant les opérations de couverture. De plus, l'efficacité de la couverture est évaluée quantitativement au moment de sa mise en place. Par la suite, une évaluation qualitative est effectuée chaque trimestre afin d'identifier si des faits et événements sont survenus et qui pourraient entraîner un impact potentiel sur l'efficacité de la relation de couverture et la nécessité de procéder à un test quantitatif. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque les éléments de couverture ou couverts cessent d'exister puisqu'ils sont vendus ou liquidés, ou si la désignation de couverture cesse.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, les variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné comme élément de couverture sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu. Les montants antérieurement constatés au Cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés aux résultats lorsque l'élément couvert est réglé, dans le poste auquel la relation de couverture était affectée. Des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à des revenus.

Certaines dettes libellées en dollars américains sont désignées comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers qui ont comme monnaie fonctionnelle le dollar américain afin de contrer le risque de change afférent. Les gains et pertes de change à la conversion des dettes désignées comme élément de couverture sont inclus dans les Autres éléments du résultat étendu. Les gains ou pertes de change latents sur ces éléments de couverture constatés au Cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés aux résultats lorsqu'il y a réduction de l'investissement net couvert à la suite de la vente de la filiale ou lorsque cette dernière est pratiquement liquidée.

### **COÛTS DE TRANSACTION**

Énergir, s.e.c. engage des coûts de transaction principalement lors d'une émission de titres d'emprunt. Ces coûts sont déduits de la valeur comptable de la dette afférente et ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## **3. MODIFICATIONS COMPTABLES**

### **CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE**

Au cours de l'exercice 2021, Énergir, s.e.c. a modifié sa méthode comptable relative aux droits d'émission de gaz à effet de serre (« GES »). À la suite de l'analyse de nouveaux faits, Énergir, s.e.c. a conclu qu'une présentation distincte au bilan des droits acquis et des obligations liées aux remises des droits d'émission de GES reflète mieux la réalité économique des transactions.

Auparavant, les droits d'émission de GES à long terme étaient comptabilisés à la rubrique Actifs incorporels au coût, diminués de l'amortissement cumulé. L'amortissement était reconnu au rythme des émissions de GES. À la suite du changement de méthode comptable, tous les droits d'émission de GES acquis sont comptabilisés comme Actifs incorporels au coût et ne sont pas amortis. Une obligation liée aux droits d'émission de GES ainsi que la dépense afférente sont comptabilisées au rythme des émissions de GES. Se référer à la note 2 pour plus de détails.

La modification de méthode comptable a été appliquée de manière rétrospective. Ce changement a entraîné la présentation au brut des actifs incorporels pour un montant de 340 659 \$ au 30 septembre 2020 ainsi que la comptabilisation d'un passif à court terme de 304 139 \$ au 30 septembre 2020 à la rubrique Obligations liées aux droits d'émission de GES. Ce changement n'a pas eu d'impact sur l'état non consolidé des résultats.



## **NORMES RÉCEMMENT ADOPTÉES**

### **Actifs incorporels**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, Énergir, s.e.c. a adopté de façon prospective l'ASU 2018-15, *Intangibles - Goodwill and Other - Internal-Use Software (Subtopic 350-40): Customer's Accounting for Implementation Costs Incurred in a Cloud Computing Arrangement That Is a Service Contract*. Les modifications de cette mise à jour alignent les exigences liées à la capitalisation des coûts d'implantation engagés lors des contrats de service d'hébergement sur les exigences de capitalisation des coûts engagés pour développer ou obtenir un logiciel à l'interne. L'adoption de cette nouvelle directive n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers non consolidés d'Énergir, s.e.c.

### **Impôts sur les bénéfices**

Le 30 septembre 2021, Énergir, s.e.c. a adopté de façon prospective l'ASU 2019-12, *Income Taxes (Topic 740): Simplifying the Accounting for Income Taxes*. Cette mise à jour établit une directive visant à réduire la complexité de certains domaines de la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. L'adoption de cette nouvelle directive n'a pas eu d'impact sur les états financiers non consolidés d'Énergir, s.e.c.

### **Réforme des taux d'intérêt de référence**

Le 31 mars 2021, Énergir, s.e.c. a adopté de façon prospective l'ASU 2020-04, *Facilitation of the Effects of Reference Rate Reform on Financial Reporting*. Les modifications de l'ASU 2020-04 fournissent des directives facultatives pour une durée limitée visant à alléger le fardeau potentiel de la réforme des taux d'intérêt de référence sur la comptabilité dans la présentation de l'information financière, ou de la comptabilisation des effets de cette réforme. Les modifications sont facultatives et s'appliquent aux contrats, aux relations de couverture et aux autres transactions qui font référence au taux interbancaire offert à Londres ou à d'autres taux de référence qui devraient être abandonnés dans le cadre de la réforme des taux de référence. L'adoption de cette nouvelle directive n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers non consolidés d'Énergir, s.e.c.

En janvier 2021, le *Financial Accounting Standards Board* (« FASB ») a publié l'ASU 2021-01, *Reference Rate Reform: Scope*. Cette mise à jour précise que les allègements facultatifs de l'ASC 848 – *Reference Rate Reform* liés aux modifications de contrats et à la comptabilité de couverture s'appliquent également aux dérivés utilisant un taux d'intérêt de référence dans le calcul des marges, de l'actualisation ou de l'alignement des prix des contrats modifiés à la suite de la réforme. L'adoption prospective de cette nouvelle directive n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers non consolidés d'Énergir, s.e.c.

## **NORME PUBLIÉE MAIS NON ENCORE ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **Options d'achat position vendeur classées comme instruments de capitaux propres**

En mai 2021, le FASB a publié l'ASU 2021-04, *Issuer's Accounting for Certain Modifications or Exchanges of Freestanding Equity-Classified Written Call Options*. Cet ASU vient clarifier dans quels cas une modification ou un échange d'options d'achat position vendeur doit être comptabilisé comme ajustement aux capitaux propres et dans quels cas il doit être comptabilisé comme dépense. Ces directives s'appliqueront de façon prospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Une adoption anticipée est également permise. Énergir, s.e.c. ne prévoit pas que l'adoption de ces nouvelles directives ait un impact significatif sur ses états financiers non consolidés.

#### 4. REVENUS

	Exercices clos les 30 septembre	
	2021	2020
Revenus provenant de clients	1 318 830	1 349 589
Programmes de revenus alternatifs <sup>1)</sup>	25 391	(1 791)
Amortissement des programmes commerciaux	(16 994)	(17 245)
	1 327 227	1 330 553

<sup>1)</sup> Les programmes de revenus alternatifs sont composés des mécanismes de stabilisation tarifaire reliés à la température et au vent, ainsi que de découplage des revenus. Pour plus de détails, se référer à la note 5.

Au 30 septembre 2021, un montant de 87 626 \$ (86 109 \$ au 30 septembre 2020) correspondant aux sommes versées en lien avec les programmes commerciaux est inclus dans la rubrique Autres éléments d'actif à long terme.

#### 5. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

##### APPROBATION DES TARIFS

Énergir, s.e.c. exerce ses activités dans un secteur assujéti à la réglementation selon laquelle les coûts liés à l'énergie et à la prestation des services sont recouverts dans les tarifs facturés aux clients. Les informations qui suivent présentent les principales incidences de la réglementation sur les traitements comptables qui en découlent.

Les activités de la DaQ sont régies par la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Les tarifs des exercices 2021 et 2020 ont été établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service. La méthode du coût de service permet à la DaQ de fixer ses tarifs chaque année de manière à recouvrer les frais prévus afin de desservir sa clientèle et à tirer un rendement de base juste et raisonnable sur l'avoir présumé des associés affecté à cette activité.

Le coût moyen pondéré du capital sur la base de tarification doit être fixé en utilisant une structure de capital dite présumée. Dans cette structure, l'avoir présumé des associés est de 46,0 %, dont 38,5 % sont rémunérés comme s'il s'agissait d'actions ordinaires et 7,5 % comme s'il s'agissait d'actions privilégiées.

Le taux de rendement de base autorisé sur l'avoir ordinaire présumé est habituellement établi à partir de l'application d'une formule d'ajustement automatique approuvée par la Régie. La Régie a accepté de ne pas appliquer la formule d'ajustement automatique et de fixer ce taux à 8,90 % pour les exercices 2020 à 2022.

Quant au service de fourniture, c'est-à-dire l'approvisionnement en gaz naturel, la *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit que le gaz naturel soit revendu par le distributeur au coût réel d'approvisionnement. Le tarif de fourniture de gaz naturel est ajusté mensuellement selon le mécanisme d'ajustement tarifaire en place.

## ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des APR aux 30 septembre 2021 et 2020 :

	Période de recouvrement / règlement résiduel (en années)	2021	2020
<b>Actifs réglementaires <sup>1)</sup></b>			
Compte de stabilisation tarifaire et comptes connexes (a)	1 à 2	<b>29 527</b>	6 596
Frais reliés au coût de l'énergie (b)	1	<b>70 022</b>	62 247
Frais reliés aux programmes et fonds en efficacité énergétique (c)	1 à 10	<b>67 434</b>	49 350
Frais reliés aux avantages sociaux futurs (d)	Indéterminable	<b>245 004</b>	407 657
Frais reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (e)	1 à 3	<b>65 141</b>	52 231
Autres	Indéterminable	<b>13 509</b>	10 337
		<b>490 637</b>	588 418
<b>Portions présentées au bilan non consolidé :</b>			
Court terme		<b>127 390</b>	105 643
Long terme		<b>363 247</b>	482 775
		<b>490 637</b>	588 418
<b>Passifs réglementaires <sup>1)</sup></b>			
Compte de stabilisation tarifaire et comptes connexes (a)	1 à 2	<b>3 609</b>	27 117
Crédits reliés au coût de l'énergie (b)	1	<b>23 980</b>	66 781
Crédits reliés aux programmes et fonds en efficacité énergétique (c)	1 à 10	<b>1 945</b>	1 520
Crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (e)	1 à 2	<b>2 043</b>	42 128
Coûts éventuels de retrait des immobilisations corporelles (f)	Indéterminable	<b>387 638</b>	354 951
Autres	Indéterminable	<b>8 513</b>	8 702
		<b>427 728</b>	501 199
<b>Portions présentées au bilan non consolidé :</b>			
Court terme		<b>41 264</b>	139 540
Long terme		<b>386 464</b>	361 659
		<b>427 728</b>	501 199

<sup>1)</sup> L'amortissement net des actifs et passifs réglementaires est de 2 288 \$ en 2021 (3 034 \$ en 2020).

(a) Énergir, s.e.c. utilise des comptes de stabilisation tarifaire dans le but de pallier les effets imprévisibles et incontrôlables des variations de la température et du vent sur ses activités ainsi que pour des écarts d'inventaire de gaz naturel. Ces APR sont amortis sur une période de deux ans dès l'année suivant leur constatation initiale.

Énergir, s.e.c. applique également un mécanisme de découplage des revenus visant à retourner à la clientèle tous les écarts entre le revenu requis autorisé et les revenus réels normalisés dans le but de pallier les effets des variations des conditions économiques sur les activités.

(b) Les APR reliés au coût de l'énergie sont composés des contreparties reliées aux réévaluations des stocks, des écarts de facturation et des autres ajustements du coût de l'énergie distribuée afin d'annuler les effets découlant de la vente d'énergie sur les résultats, comme prescrit par la Régie.

(c) Les APR reliés aux programmes et fonds en efficacité énergétique correspondent aux subventions accordées aux clients qui participent à ces programmes et aux écarts budgétaires, comme prescrit par la Régie.

- (d) Les APR reliés aux avantages sociaux futurs sont relatifs à certains régimes de RPD et d'ACR. Ces actifs comprennent les éléments suivants :
- soldes non amortis des pertes actuarielles nettes qui sont amortis selon la méthode du corridor;
  - soldes non amortis des coûts des services passés lors de la première application des PCGR des États-Unis;
  - écarts entre les traitements réglementaires et les méthodes comptables créés lors de la première application des PCGR des États-Unis par la DaQ; et
  - écarts budgétaires, soit la différence entre le coût net des prestations projetées estimé lors de la préparation du dossier tarifaire et le coût réel.

La note 17 fournit plus de détails quant à la composition de ces APR.

- (e) Les APR reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes se composent de l'excédent de rendement ou le manque à gagner qui est remis ou récupéré principalement sous forme d'ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. Ces APR sont enregistrés dans les exercices au cours desquels ils sont engendrés.
- (f) En vertu de traitements réglementaires, Énergir, s.e.c. comptabilise, relativement aux activités de distribution d'énergie, l'estimation des coûts éventuels de retrait liés à des immobilisations corporelles. Ces coûts sont récupérés à même les tarifs principalement par le biais des taux d'amortissement en augmentation des passifs réglementaires, tandis que les coûts réels de retrait sont, pour leur part, enregistrés en diminution des passifs réglementaires.

## 6. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2021	2020
Comptes clients (note 22)	80 312	81 434
Subventions à recevoir (note 16)	—	15 800
Montants à recevoir de sociétés apparentées	20 251	25 959
Avances à des filiales	995	126 967
Autres débiteurs	3 867	3 569
	<b>105 425</b>	<b>253 729</b>

## 7. STOCKS

	2021	2020
Gaz naturel	78 651	45 340
Fournitures et matériaux	7 887	6 150
	<b>86 538</b>	<b>51 490</b>

## 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021			
	Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours	Total
Distribution	3 429 113	1 386 524	67 623	2 110 212
Transport	113 581	15 834	2 772	100 519
Entreposage	57 173	17 669	15 360	54 864
Installations générales	276 567	139 662	14 273	151 178
	<b>3 876 434</b>	<b>1 559 689</b>	<b>100 028</b>	<b>2 416 773</b>

	Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours	2020 Total
Distribution	3 309 100	1 335 318	85 680	2 059 462
Transport	104 889	13 160	1 513	93 242
Entreposage	49 116	17 822	10 065	41 359
Installations générales	260 423	131 730	21 604	150 297
	<b>3 723 528</b>	<b>1 498 030</b>	<b>118 862</b>	<b>2 344 360</b>

Distribution : Ces actifs sont relatifs à la distribution de gaz naturel à de basses pressions (habituellement de moins de 5 000 kilopascals).

Transport : Ces actifs sont relatifs au transport de gaz naturel à de hautes pressions (habituellement de 5 000 kilopascals et plus).

Entreposage : Ces actifs comprennent les terrains, les bâtiments, les réservoirs et les équipements utilisés pour l'entreposage du gaz naturel.

Installations générales : Ces actifs comprennent les terrains, les bâtiments, les équipements, les véhicules ainsi que les biens liés aux technologies de l'information et aux bureaux administratifs.

Le coût des immobilisations corporelles non amortissables, excluant les projets en cours, aux 30 septembre 2021 et 2020, est respectivement de 8 144 \$ et de 7 759 \$ et représente principalement le coût des terrains et des droits afférents.

Les projets en cours représentent principalement les investissements dans l'agrandissement du réseau de distribution de gaz naturel.

La charge d'amortissement est de 126 206 \$ en 2021, comparativement à 133 387 \$ en 2020.

Au cours de l'exercice 2021, un montant d'intérêts de 996 \$ (2 708 \$ en 2020) a été capitalisé dans les projets en cours de certaines activités à tarifs réglementés.

## 9. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	2021 Valeur comptable nette
Droits d'émission de GES	553 849	—	553 849
Développement informatique	200 936	116 203	84 733
	<b>754 785</b>	<b>116 203</b>	<b>638 582</b>

  

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Valeur comptable nette
Droits d'émission de GES	340 659	—	340 659
Développement informatique	215 782	142 025	73 757
	<b>556 441</b>	<b>142 025</b>	<b>414 416</b>

Les actifs incorporels capitalisés totalisent 239 842 \$ en 2021 et 47 895 \$ en 2020. De ce montant, 214 375 \$ sont associés à des actifs acquis et 25 467 \$ sont associés à des actifs générés à l'interne en 2021 (21 489 \$ et 26 406 \$ respectivement en 2020).

La charge d'amortissement des actifs incorporels est de 15 677 \$ en 2021 et de 14 692 \$ en 2020.

L'amortissement annuel pour chacun des cinq prochains exercices devrait s'établir comme suit :

2022	16 367
2023	13 127
2024	9 892
2025	7 619
2026	3 263

10. PLACEMENTS ET AUTRES

	Taux de participation (en %)	2021	2020
<b>Participations dans des filiales, à la valeur de consolidation :</b>			
		<b>1 862 179</b>	1 732 907
<b>Avances à des filiales :</b>			
		<b>2 016 400</b>	2 252 109

## 11. EMPRUNT BANCAIRE

	Montant maximum autorisé	Taux d'intérêt (en %)	Échéance	2021	2020
Emprunt bancaire (a)	50 000	—	—	—	—

(a) La facilité de crédit à court terme porte intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majoré selon les modalités de la facilité.

## 12. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt pondéré (en %)	Échéance	2021	2020
Obligations de première hypothèque (4,69 % en 2020) (a)	4,60	2025 à 2047	1 275 000	1 425 000
Billets garantis de premier rang (560 000 \$ US) (4,12 % en 2020) (a)	4,12	2022 à 2048	710 080	745 864
Crédit à terme, garanti (0,22 % en 2020) (a), (b)	0,21	2026	427 443	365 645
			<b>2 412 523</b>	<b>2 536 509</b>
Obligations découlant de cessions-baux			618	—
Frais de financement, déduction faite de l'amortissement			<b>(8 815)</b>	(9 114)
			<b>2 404 326</b>	2 527 395
Échéances courantes			164 970	150 000
			<b>2 239 356</b>	<b>2 377 395</b>

## VERSEMENTS DE CAPITAL

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices pour respecter les échéances et les fonds d'amortissement sont comme suit :

2022	164 840
2023	—
2024	—
2025	226 800
2026	427 446
Par la suite	1 593 437

Les versements minimaux annuels de capital en vertu des obligations découlant de cessions-baux s'échelonnent comme suit :

2022	130
2023	133
2024	135
2025	138
2026	82
Par la suite	—

(a) Pour les obligations de première hypothèque, les billets garantis de premier rang ainsi que le crédit à terme autorisé de 800 000 \$, Énergir inc. a agi comme emprunteur au marché et a simultanément prêté le produit des emprunts à Énergir, s.e.c. à des conditions similaires.

Les obligations de première hypothèque sont garanties par Énergir, s.e.c. en vertu des actes de fiducie. Le crédit à terme autorisé de 800 000 \$ et les billets garantis de premier rang sont garantis par Énergir, s.e.c. en vertu des conventions qui les régissent. Les obligations de première hypothèque, les billets garantis de premier rang et le crédit à terme comportent également une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles présents et futurs d'Énergir, s.e.c. et d'Énergir inc. situés dans la province de Québec. Ainsi, les créanciers bénéficient d'une hypothèque immobilière de premier rang sur les conduites et le réseau de gaz naturel présents et futurs d'Énergir, s.e.c.

Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré d'Énergir inc., selon les modalités prévues aux actes de fiducie. En vertu des ententes entre Énergir inc. et Énergir, s.e.c. à l'égard des obligations des différentes séries, Énergir, s.e.c. s'est engagée à en effectuer le remboursement directement à leurs détenteurs.

Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient qu'Énergir, s.e.c. n'émettra pas de nouvelle dette à long terme si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi d'Énergir, s.e.c. excède 65 % et le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est inférieur à 1,5 sur la base de ses états financiers non consolidés. Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient aussi qu'Énergir, s.e.c. ne fera aucune distribution à ses associés si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi d'Énergir, s.e.c. excède 75 % sur la base de ses états financiers non consolidés.

Le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi, calculé selon les modalités des actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme d'Énergir, s.e.c., sur la base des états financiers non consolidés d'Énergir, s.e.c., se situe à 51,9 % au 30 septembre 2021 et à 54,4 % au 30 septembre 2020.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2021 et 2020, le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme, sur la base des états financiers non consolidés d'Énergir, s.e.c., est de 3,03 fois et de 3,36 fois, respectivement. Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient que le total des intérêts détenus par Énergir, s.e.c. dans des activités non réglementées liées à l'énergie et dans des activités non liées à l'énergie ne doit pas représenter plus de 10 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2021 et 2020, les actifs détenus par Énergir, s.e.c. dans ces activités représentent respectivement 2,12 % et 8,14 % de son actif total non consolidé. De plus, dans le cas des activités non liées à l'énergie, les intérêts détenus par Énergir, s.e.c. dans ces activités ne doivent pas représenter plus de 5 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2021 et 2020, Énergir, s.e.c. ne détient aucun intérêt dans ces activités.

En avril 2020, Énergir inc. a émis, par voie de placement privé, des obligations de première hypothèque pour un montant en capital global de 300 000 \$. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 2,10 % et viendront à échéance en avril 2027. Le produit de cette émission a été prêté simultanément à Énergir, s.e.c. à des conditions similaires.

En mai 2020, Énergir, s.e.c. a remboursé une série d'obligations de première hypothèque d'un montant de 100 000 \$.

En juin 2021, Énergir inc. a prolongé l'échéance de sa facilité de crédit jusqu'en juin 2026. Les modalités de la convention de crédit originale demeurent inchangées. Les sommes empruntées en vertu de cette convention de crédit sont prêtées à Énergir, s.e.c. à des conditions similaires.

En juillet 2021, Énergir, s.e.c. a remboursé une série d'obligations de première hypothèque d'un montant de 150 000 \$.

Une partie du crédit à terme est libellée en devises américaines, soit 63 527 \$ (50 100 \$ US) au 30 septembre 2021 et 193 695 \$ (145 427 \$ US) au 30 septembre 2020.

- (b) Le crédit à terme porte intérêt à des taux fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les modalités des conventions de crédit. Cet emprunt est présenté à long terme lorsqu'Énergir, s.e.c. a l'intention et la capacité de le refinancer pour une période supérieure à un an.

Aux 30 septembre 2021 et 2020, Énergir, s.e.c. respecte toutes les exigences auxquelles elle est soumise en vertu des divers actes de fiducie et convention de crédit à terme régissant la dette à long terme.



Les frais financiers et autres comprennent l'amortissement des frais liés au financement de 1 086 \$ et de 1 043 \$ pour les exercices 2021 et 2020, respectivement.

### 13. AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME

	2021	2020
Passifs liés aux régimes de RPD (note 17)	106 640	247 684
Passifs liés aux régimes d'ACR (note 17)	171 161	182 582
Dépôts de clients	23 872	28 589
Participation dans des filiales, à la valeur de consolidation <sup>1)</sup>	19 631	22 321
Obligations découlant des contrats de location-exploitation <sup>2)</sup>	2 248	5 258
Obligations liées aux droits d'émission de gaz à effet de serre (note 3)	92 930	—
Autres	39 114	29 169
	<b>455 596</b>	<b>515 603</b>

<sup>1)</sup> La participation dans Parcs éoliens SDB est présentée dans les autres éléments du passif à long terme, car le solde du placement est créditeur à la suite de distributions reçues sous forme de remboursements de capital.

<sup>2)</sup> Les actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation ont été comptabilisés à la rubrique Autres actifs à long terme.

### 14. CAPITAL

#### AUTORISÉ

Nombre illimité de parts, chacune étant de rang égal à toute autre part et conférant les mêmes droits, privilèges et obligations.

#### ÉMIS ET EN CIRCULATION

	2021	2020
Nombre de parts aux 30 septembre (en milliers de parts)	<b>191 353</b>	<b>171 788</b>

Au cours de l'exercice 2021, Énergir, s.e.c. a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de 19 565 218 nouvelles parts à ses associés Énergir inc. et Valener Inc. selon leur quote-part respective, au prix de 23,00 \$ par part pour un montant total de 450 000 \$.

La Convention de société en commandite prévoit qu'Énergir, s.e.c. distribuera au moins 85,0 % de son bénéfice net, excluant les éléments non récurrents, sous réserve de certaines exceptions.

### 15. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu, par composante, s'établissent comme suit :

	Écart de conversion	Couvertures de l'investissement net	Couvertures de flux de trésorerie	Participations à la valeur de consolidation	Total
Solde au 30 septembre 2020	292 533	(184 035)	(18 685)	(30 090)	59 723
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements aux résultats	(87 744)	45 632	—	19 911	(22 201)
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	—	—	1 067	(2 824)	(1 757)
	(87 744)	45 632	1 067	17 087	(23 958)
Solde au 30 septembre 2021	204 789	(138 403)	(17 618)	(13 003)	35 765
	Écart de conversion	Couvertures de l'investissement net	Couvertures de flux de trésorerie	Participations à la valeur de consolidation	Total
Solde au 30 septembre 2019	281 833	(179 575)	(19 748)	(20 114)	62 396
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements aux résultats	10 700	(4 460)	—	(12 365)	(6 125)
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	—	—	1 063	2 389	3 452
	10 700	(4 460)	1 063	(9 976)	(2 673)
Solde au 30 septembre 2020	292 533	(184 035)	(18 685)	(30 090)	59 723

**16. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE**

	Exercices clos les 30 septembre	
	2021	2020
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation :		
Clients et autres débiteurs	6 532	3 419
Stocks	(34 274)	4 547
Frais payés d'avance	(1 214)	(1 728)
Fournisseurs et charges à payer	19 912	(806)
	(9 044)	5 432
Autres informations sur les éléments de trésorerie :		
Intérêts payés	75 017	70 680

Les clients et autres débiteurs incluent un montant de 15 800 \$ au 30 septembre 2020 (aucun en 2021) relativement à des subventions à recevoir pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 22 908 \$ au 30 septembre 2021 relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles (35 733 \$ au 30 septembre 2020). Ces transactions n'ont aucun effet de trésorerie et ne sont donc pas reflétées dans les états non consolidés des flux de trésorerie.

**17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

Énergir, s.e.c. offre des régimes à prestations déterminées à la presque totalité des salariés. Ces régimes sont des régimes capitalisés qui assurent des prestations de retraite établies selon la durée du service et le salaire des meilleures années de rémunération. Les dates d'effet de l'évaluation actuarielle la plus récente, ainsi que celle de la prochaine évaluation actuarielle obligatoire aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés d'Énergir, s.e.c., sont respectivement le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2021.

Énergir, s.e.c. procure aussi des régimes d'ACR comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie à la presque totalité de ses salariés, à leurs conjoints et à leurs personnes à charge admissibles. Ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés.

### COMPOSANTES DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES

Le tableau suivant présente les composantes de la situation de capitalisation des régimes inclus dans les autres éléments de passif à long terme aux bilans non consolidés aux 30 septembre 2021 et 2020 :

	2021	2020	2021	2020
	<b>Régimes de RPD</b>	Régimes de RPD	<b>Régimes d'ACR</b>	Régimes d'ACR
<b>Variation des obligations au titre des prestations projetées</b>				
Solde au début	1 022 104	969 420	182 582	144 867
Coût des services rendus	33 406	34 265	8 369	5 639
Intérêts débiteurs	23 224	26 941	4 601	4 150
Cotisations des salariés	7 127	6 856	—	—
Cotisations autres et transferts des employés	4 183	3 431	—	—
Prestations versées	(39 333)	(35 736)	(3 219)	(3 555)
(Gains) pertes actuariels	(94 330)	16 927	(21 172)	31 481
Solde à la fin	<b>956 381</b>	1 022 104	<b>171 161</b>	182 582
<b>Variation des actifs des régimes, à la juste valeur</b>				
Solde au début	774 420	768 322	—	—
Rendement réel des actifs des régimes	82 244	11 922	—	—
Cotisations de l'employeur	21 100	19 625	3 219	3 555
Cotisations des salariés	7 127	6 856	—	—
Cotisations autres et transferts des employés	4 183	3 431	—	—
Prestations versées	(39 333)	(35 736)	(3 219)	(3 555)
Solde à la fin	<b>849 741</b>	774 420	—	—
<b>Situation de capitalisation - déficit des régimes</b>	<b>(106 640)</b>	(247 684)	<b>(171 161)</b>	(182 582)

### ACTIF DES RÉGIMES

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes aux 30 septembre 2021 et 2020.

	Ventilation cible (en %)	Pourcentage des actifs des régimes (en %)	
		2021	2020
<b>Catégories d'actifs</b>			
Titres à revenu fixe	40,0	34,1	40,5
Titres de participation	60,0	65,9	59,5
	100,0	100,0	100,0

Les placements des régimes et les divers risques qui y sont associés sont gérés par les politiques de placement de chacun des régimes. L'objectif de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les sources de risques et les sources de rendements de façon à réduire au maximum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de l'actif net et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Les politiques de placement prévoient une gestion des risques financiers par le biais d'une diversification des placements entre les effets à court terme, les actions, les obligations, les parts de fonds communs de placement et l'encaisse. Au sein de chaque catégorie de placements, des critères de diversification et des plafonds d'exposition sont définis. Les politiques de placement permettent aussi l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Tous les placements sont évalués à leur juste valeur au moyen du prix courant. Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer facilement la juste valeur par voie de référence aux prix généralement offerts, la juste valeur est déterminée au moyen de l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustée en fonction du risque et par comparaison à des actifs semblables cotés en bourse.

Les tableaux suivants présentent les évaluations à la juste valeur estimative des actifs des régimes de RPD et d'ACR et leur classification entre les trois niveaux de la hiérarchie de juste valeur :

30 septembre 2021					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur liquidative	Total
<b>Catégories d'actifs</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 257	—	—	—	6 257
Placements en obligations	61 281	459	—	—	61 740
Parts de fonds communs de placement	—	635 970	—	150 660	786 630
Autres <sup>1)</sup>	(4 886)	—	—	—	(4 886)
	<u>62 652</u>	<u>636 429</u>	<u>—</u>	<u>150 660</u>	<u>849 741</u>
30 septembre 2020					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur liquidative	Total
<b>Catégories d'actifs</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 569	—	—	—	7 569
Placements en obligations	63 336	509	—	—	63 845
Parts de fonds communs de placement	—	540 232	—	169 319	709 551
Autres <sup>1)</sup>	(6 545)	—	—	—	(6 545)
	<u>64 360</u>	<u>540 741</u>	<u>—</u>	<u>169 319</u>	<u>774 420</u>

<sup>1)</sup> Les actifs de la catégorie Autres sont constitués de sommes à recevoir de 2 858 \$ (3 457 \$ en 2020) et de charges à payer de 7 744 \$ (10 002 \$ en 2020) nécessaires pour l'administration des actifs des régimes. Ces actifs sont évalués au coût.

### COMPOSANTES DU COÛT NET AU TITRE DES PRESTATIONS PROJÉTÉES

Le tableau suivant présente les composantes du coût net au titre des prestations projetées pour les régimes de RPD et les régimes d'ACR :

	Exercices clos les 30 septembre			
	2021	2020	2021	2020
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Coût des services rendus	33 406	34 265	8 369	5 639
Intérêts débiteurs	23 224	26 941	4 601	4 150
Rendement prévu des actifs des régimes	(42 671)	(44 312)	—	—
Amortissement des pertes actuarielles nettes	17 101	14 625	3 806	1 996
Amortissement des coûts des services passés	—	—	163	163
Coût net	<u>31 060</u>	<u>31 519</u>	<u>16 939</u>	<u>11 948</u>
Ce solde se détaille comme suit :				
Coût non constaté de la DaQ <sup>1)</sup>	4 586	18 612	4 868	2 854
Coût constaté	<u>26 474</u>	<u>12 907</u>	<u>12 071</u>	<u>9 094</u>

<sup>1)</sup> Le coût non constaté de la DaQ correspond à l'écart entre le coût net des prestations projetées estimé lors de la préparation du dossier tarifaire et le coût établi selon la méthode actuarielle. Cet écart budgétaire est comptabilisé à titre d'APR (se référer à la note 5).

**PRÉSENTATION DU COÛT CONSTATÉ AUX ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS**

	Exercices clos les 30 septembre			
	2021	2020	2021	2020
	<b>Régimes de RPD</b>	Régimes de RPD	<b>Régimes d'ACR</b>	Régimes d'ACR
Exploitation et entretien	32 149	22 880	5 808	4 609
Frais financiers et autres	<b>(5 675)</b>	(9 973)	<b>6 263</b>	4 485
<b>Coût constaté</b>	<b>26 474</b>	12 907	<b>12 071</b>	9 094

**COMPOSANTES DES ACTIFS RÉGLEMENTAIRES NETS LIÉS AUX AVANTAGES SOCIAUX FUTURS <sup>1)</sup>**

	Exercices clos les 30 septembre			
	2021	2020	2021	2020
	<b>Régimes de RPD</b>	Régimes de RPD	<b>Régimes d'ACR</b>	Régimes d'ACR
Pertes actuarielles nettes	147 224	298 233	38 947	63 927
Coût des services passés	—	—	856	1 019
Première application des PCGR des États-Unis	<b>(38 603)</b>	(41 176)	<b>65 189</b>	69 535
Écarts budgétaires	<b>23 947</b>	34 326	<b>7 444</b>	(18 207)
<b>Total des actifs réglementaires nets</b>	<b>132 568</b>	291 383	<b>112 436</b>	116 274

<sup>1)</sup> Se référer à la note 5 pour plus de détails sur ces APR.

**FLUX DE TRÉSORERIE**

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie prévus des régimes de RPD et des régimes d'ACR :

	Régimes de RPD	Régimes d'ACR
<b>Cotisations de l'employeur prévues au cours de l'exercice :</b>		
2022	19 529	4 347
<b>Versements de prestations prévus :</b>		
2022	35 630	4 347
2023	36 561	4 613
2024	37 207	4 840
2025	37 638	5 113
2026	37 944	5 336
2027-2031	194 923	29 464

**PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES**

	2021	2020	2021	2020
	Régimes de RPD (en %)	Régimes de RPD (en %)	Régimes d'ACR (en %)	Régimes d'ACR (en %)
<b>Obligations au titre des prestations projetées à la date de mesure</b>				
Taux d'actualisation	3,30	2,72	3,40	2,82
Taux de croissance de la rémunération	2,75	2,75	2,75	2,75
<b>Coût des prestations pour la période de 12 mois close à la date de mesure</b>				
Taux d'actualisation	2,92	2,98	2,97	2,99
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	5,55	5,80	—	—
Taux de croissance de la rémunération	2,75	2,75	2,75	2,75

Le taux de croissance présumé du coût des soins de santé utilisé aux fins de la projection des coûts de l'exercice 2022 pour le régime d'ACR est de 5,4 %. Ce taux diminue graduellement jusqu'à 3,7 % en 2041, pour rester à ce niveau par la suite.

**18. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

Énergir, s.e.c. ne présente pas de dépenses d'impôt sur les bénéfices car, selon les lois en vigueur, les bénéfices sont imposables auprès des associés. Si des impôts reportés avaient été calculés et constatés relativement aux différentes sociétés en commandite du groupe selon la méthode du passif fiscal préconisée par le FASB à la norme ASC 740, intitulée *Income Taxes*, le solde du passif net d'impôts reportés aurait été supérieur de 68 912 \$ au 30 septembre 2021 et de 66 150 \$ au 30 septembre 2020. En contrepartie d'une portion de ce passif net d'impôts reportés, un actif réglementaire de 67 395 \$ serait comptabilisé au 30 septembre 2021 (63 303 \$ au 30 septembre 2020) considérant les traitements réglementaires en vigueur. Les principaux éléments qui expliqueraient cet écart sont les suivants :

	2021	2020
Provisions non déductibles	11 970	9 052
Actifs et passifs réglementaires	(17 906)	(16 761)
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(66 020)	(63 361)
Avantages sociaux futurs	3 599	5 491
Autres	(555)	(571)
Passif net d'impôts reportés	(68 912)	(66 150)

**19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Intragaz, société en commandite a fourni des services d'entreposage de gaz naturel à la DaQ, présentés à titre de Coûts directs dans l'état non consolidé des résultats, totalisant 18 150 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021 (17 925 \$ en 2020).

Enbridge Gas Inc. a fourni des services d'entreposage et de transport de gaz naturel à la DaQ, présentés à titre de Coûts directs dans l'état non consolidé des résultats, totalisant 36 443 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021 (35 269 \$ en 2020).

Ces opérations entre apparentés ont été réalisées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

Énergir inc., à titre de commandité d'Énergir, s.e.c., a prêté des sommes à Énergir, s.e.c. et celui-ci garantit certains engagements d'Énergir inc. Se référer aux notes 12 et 23 pour plus de détails.

## 20. TRANSACTIONS ENTRE ENTITÉS SOUS CONTRÔLE COMMUN

Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, Énergir s.e.c. a procédé, par l'entremise de sa filiale NNEEC, à la disposition des actions ordinaires détenues dans Standard Solar à Énergir Solutions (US) Inc. (« ESUS »), une filiale indirectement détenue par Noverco Inc. (« Noverco »), l'actionnaire d'Énergir inc., pour un prix de vente de 352 159 \$ (265 000 \$ US). Le paiement de la transaction s'est fait en quatre versements de 66 250 \$ US, dont le dernier a été effectué en juin 2021. Le solde du prix de vente portait intérêt à un taux annuel de 5,11 %.

Dans le cadre du financement de cette transaction, Énergir s.e.c. a procédé à quatre distributions à ses associés pour un montant total de 337 252 \$.

NNEEC étant contrôlée de façon indirecte par Noverco, cette disposition correspond à une transaction sous contrôle commun. En conséquence, l'écart entre le prix de vente et la valeur comptable, soit un montant de 10 903 \$, a été comptabilisé en Surplus d'apport.

Lors de la finalisation de la transaction, la valeur comptable de Standard Solar au 1<sup>er</sup> octobre 2020 a été ajustée à la hausse d'un montant de 9 230 \$ et cet ajustement a été comptabilisé dans les Bénéfices non répartis.

## 21. INSTRUMENTS FINANCIERS

### INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

La juste valeur de la dette à long terme, incluant les échéances courantes, est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés selon les taux d'intérêt dont Énergir, s.e.c. pourrait s'être prévalu à la date des bilans non consolidés pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme, ayant une valeur comptable de 2 404 326 \$, s'établissait à 2 726 464 \$ au 30 septembre 2021 (2 527 395 \$ et 2 976 916 \$, respectivement, au 30 septembre 2020).

La juste valeur correspond à l'estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à un moment précis et elle peut être modifiée au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

#### Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants qu'Énergir, s.e.c. estimerait recevoir aux règlements de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date de clôture. Cette juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date de clôture. En l'absence de cette information pour un instrument donné, le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent est utilisé. Une prime de risque est ajoutée au taux d'intérêt sans risque lors de l'estimation de la juste valeur pour tenir compte du risque de crédit propre à Énergir, s.e.c. ainsi que du risque de crédit de chaque contrepartie.

La contrepartie des réévaluations des instruments financiers dérivés des entreprises du secteur de la distribution d'énergie est comptabilisée à titre d'APR aux bilans non consolidés. Ainsi, aucun gain ou perte n'a été comptabilisé dans les résultats ni dans les autres éléments du résultat étendu en vertu du traitement réglementaire.

Les justes valeurs des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	30 septembre 2021		30 septembre 2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Instruments dérivés non désignés comme couverture</b>				
Contrats de change à terme	—	—	—	252
Total des instruments dérivés	—	—	—	252



Les montants nominaux des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	<b>30 septembre 2021</b>	<b>30 septembre 2020</b>
Contrats de change à terme	—	1 465

#### **Hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers dérivés**

Au 30 septembre 2020, la juste valeur de tous les instruments financiers dérivés a été évaluée selon le niveau 2.

## **22. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

### **APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES**

Énergir, s.e.c. est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. Les stratégies, politiques et contrôles en place sont conçus pour s'assurer que les risques assumés par Énergir, s.e.c. relativement à ses instruments financiers sont conformes aux exigences réglementaires, à ses objectifs et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites approuvées par le conseil d'administration d'Énergir inc. et mises en application par la direction.

### **RISQUES DE MARCHÉ**

Les risques de marché englobent plusieurs catégories de risques. Les facteurs de risque, tels que les variations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix du gaz naturel, ont une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

#### **Risque lié au taux de change**

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des facilités de crédit à terme d'Énergir, s.e.c. libellés en dollars américains sont désignés comme couvertures d'une portion équivalente d'investissements nets dans des établissements étrangers. Ainsi, l'effet des variations du taux de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains désignée comme couverture est comptabilisé dans les Autres éléments du résultat étendu, réduisant en partie les écarts de conversion des établissements étrangers. De plus, des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à des transactions de droits d'émission de GES.

Au 30 septembre 2021, une appréciation (dépréciation) de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait eu un impact négatif (positif) de 1 469 \$ sur le bénéfice net non consolidé et de 37 211 \$ sur le résultat étendu non consolidé d'Énergir, s.e.c.

#### **Risque lié au taux d'intérêt**

Énergir, s.e.c. est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt et gère ce risque principalement par une politique de fixation des taux d'intérêt qui lui permet de maintenir une portion importante de sa dette à long terme à taux fixe.

Énergir, s.e.c. est exposée au risque de taux d'intérêt sur son emprunt bancaire et sur la portion de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. Pour Énergir, s.e.c., en vertu d'un traitement réglementaire, les effets financiers des différences entre les taux d'intérêt réels et ceux utilisés lors de l'établissement des tarifs au cours d'un exercice donné sont reflétés dans les tarifs d'un exercice futur et, par conséquent, n'ont aucune incidence sur le bénéfice net.

Au 30 septembre 2021, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt, dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes, aurait eu un impact à la baisse sur le bénéfice net non consolidé d'environ 4 216 \$ et une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt, dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes, aurait eu aucun impact sur le bénéfice net non consolidé.

### Risque lié au coût de l'énergie

Au Québec, le gaz naturel doit être vendu aux clients au prix coûtant et ne fait pas l'objet de couverture à l'aide d'instruments financiers dérivés. Des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel sont utilisés afin de gérer l'exposition de la clientèle à la volatilité des prix du gaz naturel. De plus, toutes les fluctuations des prix de l'énergie, incluant les gains et les pertes sur les instruments financiers dérivés, sont comptabilisées à titre d'APR afin d'être reflétées dans les tarifs futurs, en vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'un client, avec qui Énergir, s.e.c. effectue des opérations courantes de vente de produits et services ou une contrepartie relativement aux instruments financiers dérivés, ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations, conformément aux conditions des ententes intervenues avec lui et qu'il en résulte une perte financière. La COVID-19 accroît la possibilité d'un manquement provenant de contreparties. Ainsi, le nombre et la valeur des créances irrécouvrables et de comptes en souffrance pourraient être accentués. Sur la base des estimations et des hypothèses disponibles, Énergir, s.e.c. continue de suivre l'évolution de la situation et des impacts sur le risque de crédit. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif des bilans non consolidés.

L'analyse chronologique des comptes clients est présentée ci-dessous :

	<b>2021</b>	2020
Moins de 30 jours	<b>72 089</b>	71 851
30 à 60 jours	<b>2 715</b>	1 114
61 à 90 jours	<b>1 925</b>	832
Plus de 90 jours	<b>10 808</b>	14 467
	<b>87 537</b>	88 264
Moins : provision pour créances douteuses	<b>(7 225)</b>	(6 830)
	<b>80 312</b>	81 434

La concentration de crédit liée aux clients et autres débiteurs est plutôt limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. Le risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs est atténué par l'utilisation de divers moyens, incluant les dépôts de garanties obtenus des clients dans les circonstances permises par la Régie. Au 30 septembre 2021, Énergir, s.e.c. détient des dépôts de 23 872 \$ fournis en garantie par des clients, comparativement à 28 589 \$ au 30 septembre 2020.

Le risque de crédit lié aux contreparties est atténué par l'utilisation de techniques de gestion du risque de crédit comportant une évaluation de la solvabilité d'une contrepartie et la surveillance de son évolution, la conclusion d'ententes avec plusieurs contreparties, l'établissement de limites de risque, le contrôle des risques en fonction de ces limites, l'établissement d'accords de soutien au crédit ainsi que l'obtention de garanties financières et de dépôts de garantie lorsque les circonstances le justifient et selon les modalités approuvées par les autorités réglementaires. Énergir, s.e.c. surveille et gère assidûment la concentration du risque de crédit lié aux contreparties.

Au 30 septembre 2021, la majorité des contreparties relativement aux instruments financiers dérivés possèdent une notation de crédit élevée et au moins égale à celle d'Énergir, s.e.c. et sont toutes des sociétés importantes qui satisfont aux normes d'évaluation de crédit d'Énergir, s.e.c.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'Énergir, s.e.c. ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. Énergir, s.e.c. gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et des facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. Ainsi, un amalgame de facilités de crédit engagées et à demande de même que l'accès aux marchés des capitaux, directement par Énergir, s.e.c. ou par l'entremise d'Énergir inc., permettent de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité d'Énergir, s.e.c. ou de certaines de ses filiales ou de celles d'Énergir inc. d'accéder aux marchés des capitaux à des conditions satisfaisantes, ou toute hausse importante de leur coût de financement, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, y

compris la COVID-19, de l'état général des marchés financiers, de la perception négative sur les marchés financiers de leur situation ou de leurs perspectives financières ou d'une révision à la baisse de leurs notations de crédit, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net d'Énergir, s.e.c.

## 23. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

### CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Dans le cours normal des affaires, des contrats d'approvisionnement en fourniture d'énergie, en transport et en entreposage de gaz naturel ont été conclus pour différentes périodes. Pour la majorité de ces contrats, les prix sont établis en fonction du marché ou des tarifs approuvés périodiquement par les organismes de réglementation en place. Les coûts relatifs à ces contrats seront récupérés auprès des clients dans les exercices correspondants.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021, Énergir, s.e.c. a conclu des contrats d'approvisionnement de durées allant de 10 à 20 ans afin d'accroître sa capacité d'approvisionnement en gaz naturel renouvelable. L'engagement maximal d'Énergir, s.e.c. sur la durée de ces contrats est de 781 271 \$ et est présenté ci-dessous à la rubrique Fourniture d'énergie.

Au 30 septembre 2021, l'échéancier des engagements contractuels reliés aux différents types d'approvisionnement, dont la durée est supérieure à un an, se présente comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026	Exercices subséquents	Total
Fourniture d'énergie	23 844	55 530	57 323	58 191	58 546	980 435	1 233 869
Transport	264 829	259 232	256 133	252 916	242 351	746 654	2 022 115
Entreposage	24 773	12 829	689	—	—	—	38 291
<b>Total</b>	<b>313 446</b>	<b>327 591</b>	<b>314 145</b>	<b>311 107</b>	<b>300 897</b>	<b>1 727 089</b>	<b>3 294 275</b>

Les engagements contractuels sont présentés selon les meilleures estimations des prix et des taux à la date du bilan non consolidé, à l'exception des contrats à prix fixe.

### CONTRATS DE LOCATION

Énergir, s.e.c. a conclu des contrats de location-exploitation et de location-financement pour les locaux commerciaux et autres actifs utilisés dans le cours normal de ses activités. Les versements minimaux annuels exigibles en vertu de ces contrats s'échelonnent comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026	Exercices subséquents	Total
Contrats de location	1 958	829	514	263	137	64	3 765

### GARANTIES

Énergir, s.e.c. a émis des lettres de crédit d'un montant global de 29 275 \$, afin de garantir une portion des avantages sociaux futurs. Advenant le non-renouvellement des lettres de crédit, des solutions de rechange devraient être envisagées afin de garantir les engagements d'Énergir, s.e.c. à l'égard de ces avantages sociaux futurs.

Au 30 septembre 2021, Énergir, s.e.c. n'avait pas comptabilisé de passif relativement aux garanties puisqu'elle ne s'attendait pas à ce que des paiements doivent être effectués en vertu de ces garanties.

**24. ÉVENTUALITÉS**

**LITIGES**

Énergir, s.e.c. fait l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal de ses activités, y compris en matière d'environnement. De l'avis de la direction, ces réclamations et ces poursuites font, pour la plupart, l'objet d'une couverture d'assurance suffisante. Le dénouement des réclamations et des poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les résultats non consolidés ou sur la situation financière non consolidée d'Énergir, s.e.c.

**25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**

Les présents états financiers non consolidés et les notes afférentes reflètent l'évaluation par Énergir, s.e.c. des événements postérieurs à la date de clôture jusqu'au 8 décembre 2021, date d'approbation des états financiers non consolidés.

**DÉCLARATION D'UNE DISTRIBUTION**

Le 24 novembre 2021, le conseil d'administration d'Énergir inc., agissant à titre de commandité d'Énergir, s.e.c., a déclaré une distribution trimestrielle de 55 222 \$, payable le 5 janvier 2022, à ses associés.

**26. INFORMATIONS COMPARATIVES**

Certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice en cours.